

Compte-rendu Audioconférence du 27 mai 2020

Il est convenu d'une audioconférence avec la direction et les organisations syndicales tous les mercredis à 16h30.

Point sur le PRA

Le PRA (plan de reprise d'activité) a débuté dans le Val d'Oise depuis le lundi 18 mai 2020. Le PRA consiste en la reprise de l'activité globale en privilégiant le télétravail et en ramenant le reste des effectifs en présentiel sous réserve d'aménagement des postes pour respecter les mesures d'hygiène.

Situation des agents 26 mai 2020 : 218 en télétravail et 606 en présentiel.

SIP : présentiel : 50 % des effectifs / télétravail : 24 % des effectifs

SIE : présentiel : 55 % des effectifs / télétravail : 13 % des effectifs

Trésoreries : présentiel : 60 % des effectifs / télétravail : 10 % des effectifs

SPF/SDE : présentiel : 54 % des effectifs / télétravail : 19 % des effectifs

Contrôle fiscal : présentiel : 34 % des effectifs / télétravail : 30 % des effectifs

La division BIL est/va se rendre dans les trésoreries de l'isle-Adam, Magny, Beaumont-sur-Oise ... où des aménagements sont encore à faire pour accueillir les collègues en garantissant les mesures de sécurités.

Ménage

Un point ménage est demandé à chaque réunion.

Des endroits où le ménage des sols n'est toujours pas bien fait. C'est le cas notamment à Garges ou un nettoyage mécanique va être fait.

La direction relance régulièrement les prestataires.

Cas de Covid dans les services

2 cas de covid avérés. 1 à la trésorerie de Gonesse eu 1 au SIP de St Leu.

Voici les détails des confinements connus :

- Fermeture établissements scolaires/crèches : 360
- Femmes enceintes : 15
- Etat de santé fragile : 93 (81 la semaine dernière)
- Conjoint – état de santé fragile : 9
- Suspicion Covid : 49
- Cas avéré de Covid : 2
- Cas de contacts Covid confirmés : 16

Fourniture des protections :

Masques : la doctrine de l'administration évolue selon le sens du vent concernant les masques (au grès des annonces gouvernementales, de leur disponibilité et du budget). De pas nécessaires, ils deviennent recommandés puis enfin achetés pour les agents.

La direction va donc distribuer 6 masques lavables par agent ce dont nous nous félicitons surtout que la CGT le demande depuis le début du confinement. Mais cela ne servait à rien, vous vous souvenez ?

Des masques jetables continueront d'être fournis en plus pour les réceptions et les transports en commun.

Les masques sont en cours de distribution par les chefs de services.

Stylets : la direction va fournir un stylet par agent pour l'utilisation des mopieurs et des digicodes. Livraison prévue première semaine de juin.

Campagne IR :

Accueil sur RDV : du lundi 25 mai au mercredi 27 mai, 40 rdv ont été reçus dans les accueils du Val-d'Oise. La moitié des RDV ont réussi à être annulés en amont par téléphone.

Les agents reçoivent les usagers derrière des plexiglas avec des masques et des gants.

Les vigiles sont à l'entrée des 5 CfIP pour ne laisser passer dans les locaux que les usagers ayant rendez-vous.

Petite avance sur le nombre de télédéclarations par rapport à 2019.

La semaine dernière 2398 appels ont été reçus dont 368 pour les SIP de Garges (chiffres des appels en dessous des autres SIP à l'Est du département).

Ressources humaines :

- **Pont du 22 mai** : La direction a rappelé que les agents sont obligés de poser le 22 mai en absence exceptionnelle au lieu d'un CA ou RTT qui aurait pu être défalqué du racket prévu par l'ordonnance sur les congés.

Au niveau national, sur le fond de la décision d'imposer l'AAE le 22 mai, la CGT a rappelé que la DG remettait en cause une circulaire de 2010. Et surtout a fait une explication de texte sur les propos du DG qui confond pont naturel et AAE. Les ponts naturels sont des dates imposées en CTL, la CGT est contre puisque n'étant pas financées par l'administration, il s'agit de congés imposés. L'AAE est une journée qui a remplacé plusieurs journées comptables, ce qui constituait déjà un recul. La circulaire précise qu'elle servira à financer un des ponts naturels et c'est bien juste une note de la DG qui parle de la poser « prioritairement » sur le premier. La DG remet donc bien en question une circulaire.

- **Mutations locales** : l'application ALOA sera disponible pour les agents C titulaire à partir du 2 juin, pour les C stagiaires à partir du 4 juin, pour les B à partir du 8 juin et pour les A à partir du 14 juin.

A compter de l'ouverture de l'application, les agents ont entre 10 et 15 jours pour formuler leurs vœux.

Dès la semaine prochaine, le tableau des emplois disponibles sera envoyé aux OS. Les mouvements locaux seront publiés au pire le 17 juillet (vont essayer de tenir l'objectif du 10 juillet).

- ASA :

ASA agent considéré comme fragile : ASA jusqu'à nouvel ordre. Pour pouvoir reprendre, il faut que les agents aient un certificat de leur médecin traitant le permettant.

ASA garde d'enfant : maintenue lorsque les enfants n'ont pas d'école en fournissant un justificatif. S'il s'agit d'un choix de ne pas mettre l'enfant à l'école aucune autorisation d'absence ne sera accordée.

La CGT est intervenue encore sur l'injustice du racket des congés. Les agents n'ont pas choisi cette situation et ils en payent le prix. Comment et par qui vont être gardés les enfants cet été, si les agents ont moins de congés ? D'ailleurs, les garderies seront-elles ouvertes ? Mais aussi, lorsque l'on connaît le salaire d'un agent, peut-on cautionner le surcoût occasionné ? La crise, ils veulent belle et bien nous la faire payer !

Questions diverses :

- **Prime :** Les grands principes sont ceux-ci : elle sera soit de 1000 euros soit de 330 euros et non proratisable. 30 % des agents sont amenés à toucher une prime et 30 % des 30 % celle de 1000 euros. Les chefs de services établiront les listes des agents concernés qu'ils soient en présentiel ou en télétravail et qui auront fourni un effort important (qu'est ce que cela veut dire ? ON NE SAIT PAS !). Sont exclus de la prime les agents en ASA. Elle sera versée en juillet.

- **Ecrêtements :** une note prévoit qu'il n'y ait aucun écrêtement en mars et avril mais ne prévoit rien pour le mois de mai. Donc les heures de mars et avril accumulées ne seront pas écrêtées en juin. Par contre si les heures ont été faites sur mai, elles seront écrêtées comme d'habitude. Comme quoi fournir un effort important ne paye pas toujours !

- **Apprentis ou vacataires :** pas prévu pour l'instant mais la direction va reposer la question à la DG.

- **Facilité horaires pour ceux qui prennent les transports en commun :** les agents concernés peuvent déborder sur les plages fixes pour éviter les heures de pointes mais doivent rattraper leurs heures, sauf cas très très particulier...Une geste sympa de la direction ? Bah non !

- **Fond de solidarité :** la mission reste prioritaire pour les vérificateurs qui en ont la charge... et pas le contrôle fiscal. A bon entendeur !